



Accompagné(e) de la famille	<input type="checkbox"/> Oui (si oui remplir une demande séparée pour chaque membre de la famille)	<input type="checkbox"/> Non
Lieu de la demande		
Date de la demande	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	
Signature du demandeur (pour les mineurs, signature du représentant légal avec indication de ses nom et prénoms)	J'affirme par ma signature que les informations fournies dans la présente déclaration sont correctes et complètes.	

### Documents à joindre

**Première demande :**

copie du passeport intégral (toutes les pages), en cours de validité

photo répondant aux normes ICAO/OACI

copie de l'attestation d'enregistrement du citoyen de l'Union accompagné ou rejoint

**Important : Les documents suivants ne sont pas requis pour les personnes qui détiennent un visa D délivré avant leur entrée sur le territoire en vue d'un regroupement familial. Ils sont par contre requis pour les personnes entrées au Luxembourg sans visa ou avec un autre document que le visa D (carte de séjour émise par un autre Etat membre ou visa touristique) :**

s'il s'agit du conjoint/partenaire enregistré : extrait de l'acte de mariage/certificat de partenariat enregistré/extrait du livret de famille. En cas de mariage à l'étranger entre un ressortissant luxembourgeois et un ressortissant étranger : une transcription du mariage dans les registres de l'état civil de la commune de résidence au Luxembourg.

s'il s'agit d'un descendant : la preuve du lien familial avec le citoyen de l'Union qu'il accompagne ou rejoint (p.ex. acte de naissance, livret de famille). Si le descendant est âgé de plus de 21 ans, la preuve qu'il est à charge de la personne qu'il rejoint ou accompagne (p.ex. preuve de soutien financier, preuve de scolarité du descendant)

s'il s'agit d'un ascendant : la preuve du lien familial avec le citoyen de l'Union qu'il accompagne ou rejoint (p.ex. acte de naissance du regroupant, livret de famille) et la preuve que l'ascendant est à charge de la personne qu'il rejoint ou accompagne. (p.ex. preuve de soutien financier)

s'il s'agit d'un partenaire avec lequel le citoyen de l'Union a une relation durable, dûment attestée : la preuve que les deux partenaires ne sont pas engagés dans des liens de mariage, de partenariat déclaré ou de relation durable avec une autre personne (extrait de l'état civil ; certificat de célibat ; composition de ménage ou/et certificat de résidence) ; la preuve du caractère durable de la relation, c'est-à-dire :

- En cas d'enfant commun : preuve que les partenaires assument ensemble les responsabilités parentales de l'enfant (acte de naissance de l'enfant ; preuve que le partenaire subvient aux frais de l'enfant ; le cas échéant, certificat de résidence et/ou certificat de composition de ménage établi par le dernier pays de résidence) ; ou
- En cas de cohabitation: preuve que les partenaires ont cohabité de manière légale et ininterrompue pendant au moins un an avant la demande (certificat de résidence et/ou certificat de composition de ménage établi par le pays dans lequel les partenaires ont cohabité) ; preuve du séjour régulier des partenaires dans le pays de résidence (titre de séjour établi par le pays de résidence) ; ou
- Sinon : preuve du caractère durable de la relation par tout moyen.

**Demande de renouvellement :**

copie du passeport intégral (toutes les pages), en cours de validité

photo répondant aux normes ICAO/OACI

**Demande de remplacement :**

copie du passeport intégral (toutes les pages), en cours de validité

photo répondant aux normes ICAO/OACI

en cas de perte ou de vol de la carte de séjour : déclaration de perte/vol établie par la Police

en cas de détérioration de la carte de séjour : la carte de séjour détériorée

Si les documents ne sont pas rédigés dans les langues allemande, française ou anglaise, une traduction conforme par un traducteur assermenté doit être jointe.

**Le formulaire rempli, daté et signé en bonne et due forme et accompagné de tous les documents requis, est à envoyer au :  
Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'immigration, B.P. 752, L-2017 Luxembourg**

### Case réservée à l'administration communale

Il est certifié que l'identité et l'état civil du demandeur ont été vérifiés.

Observations éventuelles : .....

Tampon	Date :
Signature du bourgmestre ou de son délégué	

### Case réservée à la Direction de l'immigration

Date d'entrée de la demande :	Personne en charge du dossier :	
Documents justificatifs	<input type="checkbox"/> Passeport valide <input type="checkbox"/> Preuve du lien familial	Décision <input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus
Carte de séjour délivrée le :	Valable au :	Durée de validité de la carte <input type="checkbox"/> 5 ans <input type="checkbox"/> Autre
N° de la carte délivrée :	Paraphe de l'agent ayant délivré la carte	